

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2023-18

de la commune de FÉRICY

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 077-217701796-20230414-D2023_18-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCATION
06/04/2023

DATE D'AFFICHAGE
06/04/2023

Séance du Vendredi 14 avril 2023, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents:

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine.

Absents excusés :

DESHAMS-FONTAINE Corentin qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé
GARNOTEL Virginie qui a donné à BOURGES Manel
HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à ALLEYRAT Paul

Absente :

MENET Sophie

ROCHER Catherine est désignée secrétaire de séance

OBJET : Tarif d'un nouveau goodies

Suite à la proposition de vente d'un nouveau goodies dans le cadre de la régie de recettes communale, le conseil municipal décide, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, de proposer des parapluies avec le blason de Féricy au prix de 25€ l'unité

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 20 avril 2023

Publié le 20 avril 2023

La secrétaire de séance
ROCHER Catherine

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 20 avril 2023

Le Maire,

Jean-Luc GERMAIN

